



# Plan Local d'Urbanisme

## Dossier d'arrêt

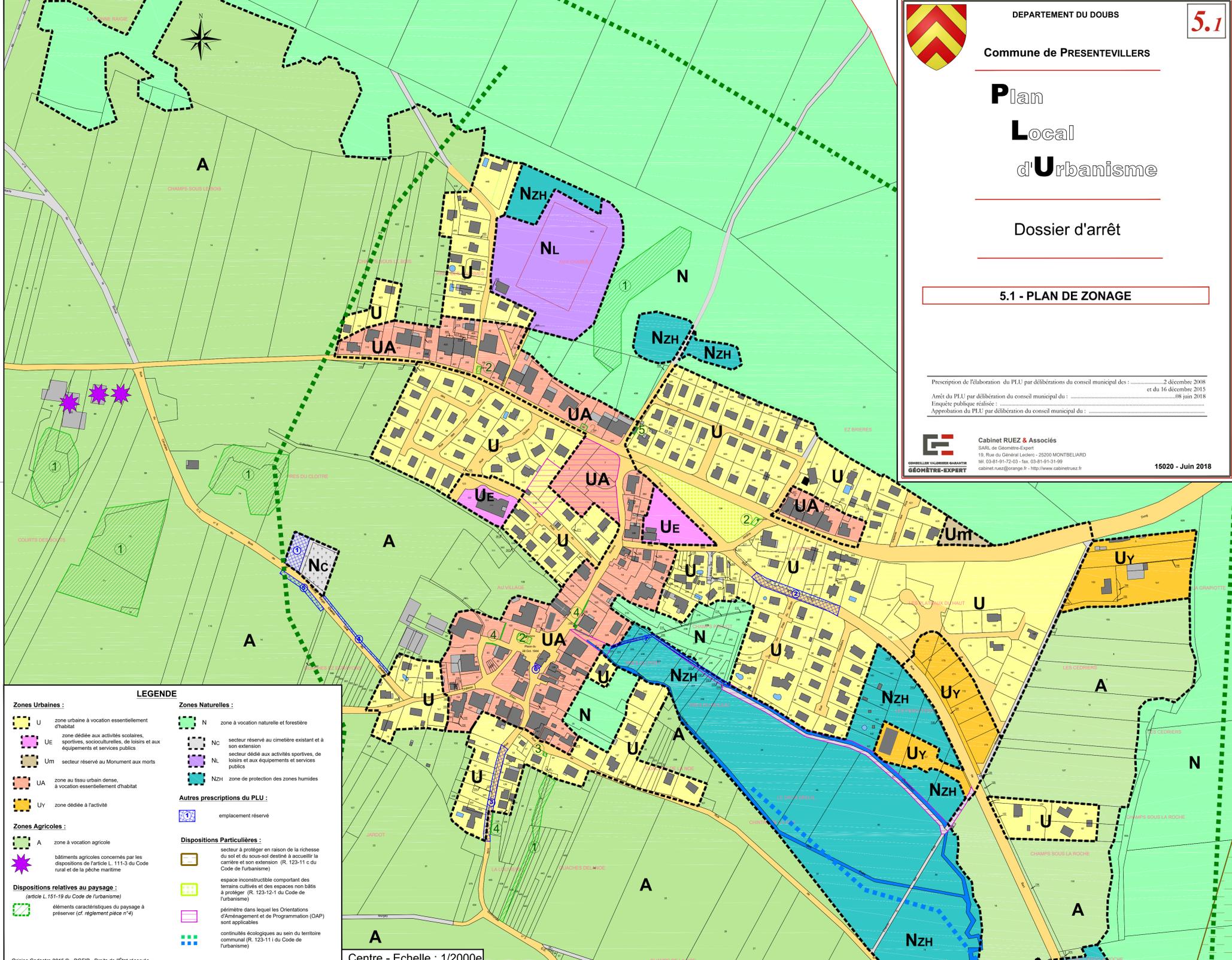
### 5.1 - PLAN DE ZONAGE

Prescription de l'élaboration du PLU par délibérations du conseil municipal des : .....2 décembre 2008 et du 16 décembre 2015  
Arrêt du PLU par délibération du conseil municipal du : .....08 juin 2018  
Enquête publique réalisée : .....  
Approbation du PLU par délibération du conseil municipal du : .....



Cabinet RUEZ & Associés  
SARL de Géomètre-Expert  
19, Rue du Général Leduc - 25200 MONTBELIARD  
tél. 03-81-91-72-03 - fax. 03-81-91-31-99  
cabinet.naz@orange.fr - http://www.cabinetruez.fr

15020 - Juin 2018



#### LEGENDE

- Zones Urbaines :**
- U zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat
  - UE zone dédiée aux activités scolaires, sportives, socioculturelles, de loisirs et aux équipements et services publics
  - Um secteur réservé au Monument aux morts
  - UA zone à tissu urbain dense, à vocation essentiellement d'habitat
  - Uy zone dédiée à l'activité
- Zones Agricoles :**
- A zone à vocation agricole
  - éléments caractéristiques du paysage à préserver (cf. règlement pièce n°4)
- Zones Naturelles :**
- N zone à vocation naturelle et forestière
  - Nc secteur réservé au cimetière existant et à son extension
  - NL secteur dédié aux activités sportives, de loisirs et aux équipements et services publics
  - NZH zone de protection des zones humides
- Autres prescriptions du PLU :**
- emplacement réservé
- Dispositions Particulières :**
- secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol destiné à accueillir la carrière et son extension (R. 123-11 c du Code de l'urbanisme)
  - espace inconstructible comportant des terrains cultivés et des espaces non bâtis à protéger (R. 123-12-1 du Code de l'urbanisme)
  - périmètre dans lequel les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont applicables
  - continuités écologiques au sein du territoire communal (R. 123-111 du Code de l'urbanisme)

Centre - Echelle : 1/2000e

Les dispositions réglementaires du PLU découlent de l'application du présent plan mais également :  
- du plan 5.2 - Risques et zonage  
- et du règlement - pièce écrite n° 4.

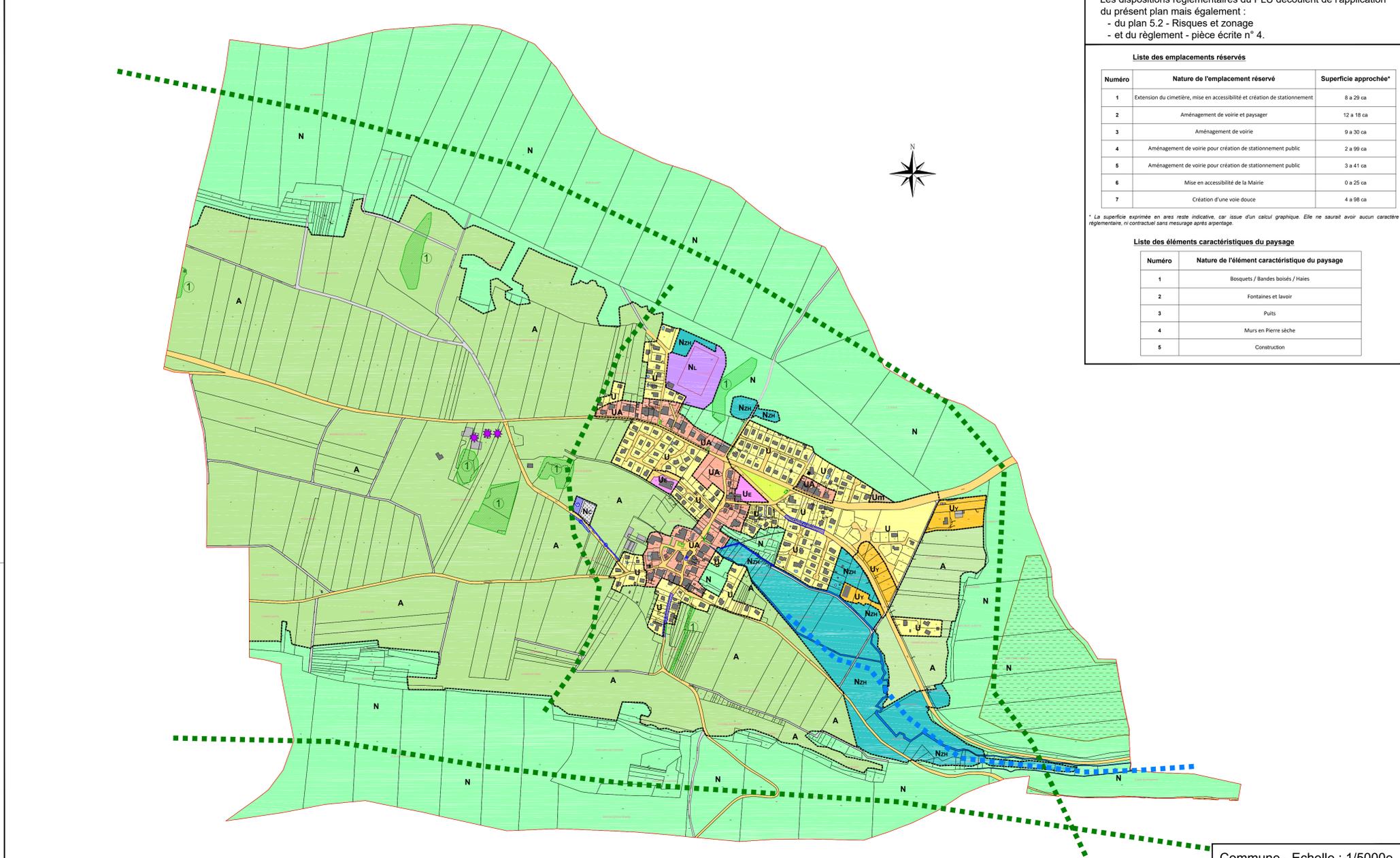
**Liste des emplacements réservés**

Número	Nature de l'emplacement réservé	Superficie approchée*
1	Extension du cimetière, mise en accessibilité et création de stationnement	8 à 29 ca
2	Aménagement de voirie et paysager	12 à 18 ca
3	Aménagement de voirie	9 à 30 ca
4	Aménagement de voirie pour création de stationnement public	2 à 99 ca
5	Aménagement de voirie pour création de stationnement public	3 à 41 ca
6	Mise en accessibilité de la Mairie	0 à 25 ca
7	Création d'une voie douce	4 à 98 ca

\* La superficie exprimée en ares reste indicative, car issue d'un calcul graphique. Elle ne saurait avoir aucun caractère réglementaire, ni contractuel sans mesure après arpentage.

**Liste des éléments caractéristiques du paysage**

Número	Nature de l'élément caractéristique du paysage
1	Bosquets / Bandes boisés / Haies
2	Fontaines et lavoir
3	Puits
4	Murs en Pierre sèche
5	Construction



Commune - Echelle : 1/5000e